

Subvention au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - Saison 1997/1998 - Deuxième répartition (actualisation)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue, à chaque saison sportive, une subvention aux clubs bisontins de sports évoluant en Division Nationale.

Cette aide a contribué au développement du sport bisontin et a renforcé l'image sportive de la Ville.

La Commission Municipale des Sports, réunie le 24 février 1998, propose que les clubs désignés ci-après bénéficient de cette aide pour la seconde moitié de la saison 1997/1998, conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 avril 1996 et en complément de la mensualisation décidée par le Conseil Municipal le 28 juin 1993.

Sports collectifs

Clubs	Niveau	Discipline	Montant 1997	Montant 1998
ESB «F»	D.1	Hand-Ball	32 400 F	105 300 F
BRC Football	CFA	Football	121 500 F	81 000 F
Besançon Basket Comté	Pro A	Basket-Ball	270 000 F	270 000 F
BHC	Nle 2	Hockey sur Glace	8 100 F	8 100 F
ESB «M»	D.2	Hand-Ball	141 750 F	81 000 F
BVB	Nle 2	Volley-Ball	10 800 F	10 800 F
TOTAL			584 550 F	556 200 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de financer cette dépense sur le Budget Primitif 1998 - chapitre 92.251.6574 - code projet 90012 - code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.